

Des Chambres de Commerce pour l'avenir de l'Histoire

- Août 1599 : Le roi Henri IV crée à Marseille le premier « bureau du commerce » avec pour objectif de « relever l'économie du royaume ». Le bureau du commerce prend alors l'appellation de « chambre de commerce »
- 1700 : Apparition des Chambres de Commerce partout en France. Création d'un « Conseil Permanent du Commerce » destiné à dynamiser l'essor commercial du pays.
- 1791 : La loi « Le Chapelier » abolit toutes formes d'association et de corporation auxquelles les Chambres de Commerce sont identifiées
- 1802 : Jean-Antoine Chaptal, ministre de l'Intérieur de Napoléon rétablit la légitimité des Chambres de Commerce

La CCI du Var depuis 1833

- 1833 : La CCI du Var est officiellement créée par ordonnance du roi Louis Philippe (l'original de l'acte de création est conservé aux Archives nationales).
- 1872 : Elle devient la « Chambre de Commerce de Toulon et du Var »
- 1880 : Appellation définitive de Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.